



Plan Local d'Urbanisme  
commune de  
**BOURLON**  
PLAN DE ZONAGE

échelle : 1 / 5 000

Prescrit le :	Arrêté le :	Approuvé le :
14/09/2007	21/04/2011	15/06/2012

EMPLACEMENTS RESERVES  
AU BENEFICE DE LA COMMUNE


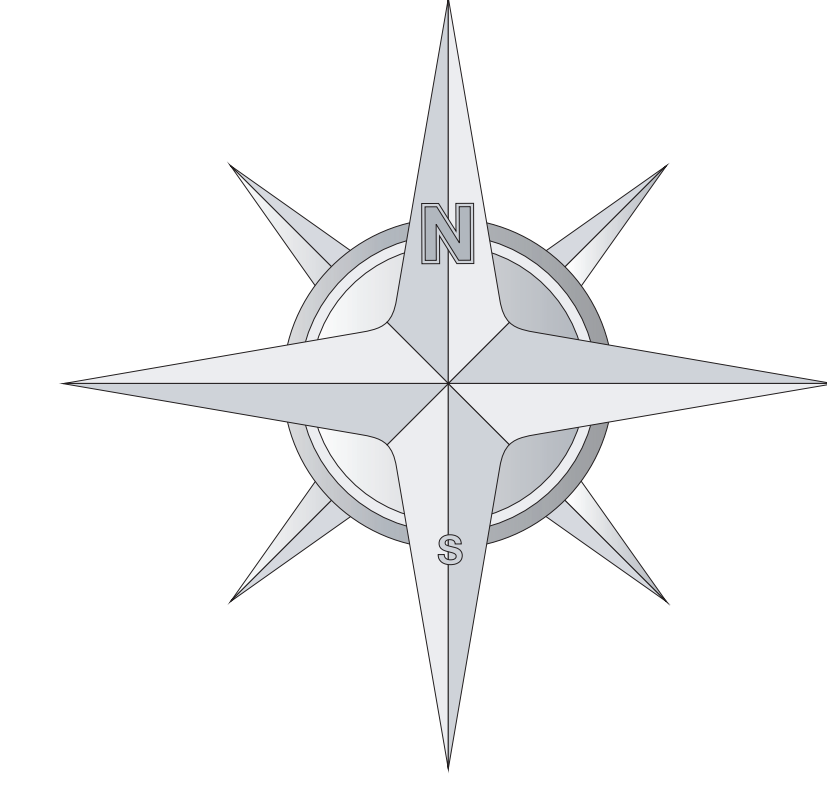
- 1 Création d'une voirie d'accès à la zone A
- 2 Création d'une extension du cimetière
- 3 Création d'une voirie d'accès à la zone A
- 4 Création d'une voirie d'accès à la zone A
- 5 Création d'une voirie d'accès à la zone Aa
- 6 Création d'une voirie d'accès à la zone Aa
- 7 Création d'une voirie d'accès à la zone Aa
- 8 Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales
- 9 Création d'un parking
- 10 Création d'une station d'épuration

PRISE EN COMPTE DU RISQUE NATUREL

L'ensemble de la commune peut être affectée par des phénomènes de retrait-gonflement des argiles liés à la sécheresse.

La commune compte des nappes phréatiques perchées ou des sources.

Il est donc fortement conseillé de procéder à des sondages et d'adapter les techniques de construction.



LÉGENDE

- Limite de zone
- ..... Limite de secteur
- Emplacements réservés
- Espace boisé classé
- Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L123-1 7° du Code de l'Urbanisme
  - ☆ Patrimoine bâti
  - ⚔ Chapelle
  - Boisement
  - Prairie complantée
  - Haies
- Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L123-1 6° du Code de l'Urbanisme
  - Cheminement piéton à protéger
  - Cheminement piéton à créer
- Servitude instituée au titre de l'article L123-1-16° du Code de l'Urbanisme instituant l'obligation de réaliser à minima, dans chaque programme de logements, 1/3 de logements aidés.
  -